



Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE BANTZENHEIM  
Conseil municipal

MARDI 11 MARS 2025 à 20h00

AVIS D’AFFICHAGE  
Liste des délibérations

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Edith ZANINETTI, Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Céline MIEHE, Anne DABRY, Daniel GODINAT, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD,

Membre excusé :

Claire RADZUWEIT procuration à Céline MIEHE  
Linda MANA

Membre non excusé :

Guillaume SEVIN

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

**2. Approbation du procès-verbal du 28 janvier 2025**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 28 janvier 2025.

**3. Rapport relatif à l'artificialisation des sols sur le territoire du PLU**

Après délibération, le conseil municipal, avec 4 voix contre (Jean-Luc LINDECKER, Daniel GODINAT, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD), 7 abstentions (Céline MIEHE avec procuration de Claire RADZUWEIT, Martine LUTHRINGER, Thierry SALTZMANN, Pierre REMY, Dominique RUEFF, Roland ONIMUS) et 4 voix pour (Edith ZANINETTI, Jean-Marc PILOT, Frédéric BRENDER, Anne DABRY)

- n'approuve pas la présentation du bilan de la consommation d'ENAF faite par Mme l'adjointe ;
- décide de ne pas valider le rapport relatif à l'artificialisation des sols sur le territoire du PLU ;
- dit que ce rapport ne sera pas publié dans les conditions fixées à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales ;
- dit que ce rapport et la présente délibération seront transmis dans un délai de quinze jours au Président de Mulhouse Alsace Agglomération, au Président du Conseil régional, aux Préfets de Région et de Département.

#### **4. Travaux rue de Bâle – TEA – Travaux d'intégration du réseau Basse Tension dans l'environnement – Tranche 1 « Rue de Mulhouse à rue des Près »**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- valide les travaux précités et la date prévisionnelle de démarrage de ces derniers ;
- approuve le montant prévisionnel de la part opération Basse Tension à savoir 299 000 € HT et 262 000 € HT ;
- sollicite auprès de Territoire d'énergie Alsace les aides liées au projet de la commune, rue de Bâle y compris pour la rénovation de l'éclairage public ;
- prend acte que le solde à la charge de la commune pour la partie des travaux concernant le réseau électrique sera de 50 % après déduction de la participation de TEA ;
- autorise le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage et tous documents y afférents nécessaire à la réalisation de cette opération,

#### **5. Travaux rue de Bâle – ORANGE – Convention relative à l'opération d'enfouissement des réseaux d'orange dans la commune – Tranche 1**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve la convention avec Orange relative à l'enfouissement des réseaux d'orange lors des travaux d'aménagement de la rue de Bâle ;
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

#### **6. Travaux rue de Bâle – ORANGE – Convention relative à l'opération d'enfouissement des réseaux d'orange dans la commune – Tranche 2**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve la convention avec Orange relative à l'enfouissement des réseaux d'orange lors des travaux d'aménagement de la rue de Bâle ;
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

#### **7. Sécurisation RD4bis et rues du village**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve les décisions prises par la commission technique relatives à la sécurisation des rues de l'Église et de la Verdure.

#### **8. Etude de faisabilité vidéoprotection – phase 1 et 2**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention (Anne DABRY) :

- approuve l'étude de faisabilité d'UGAP au tarif de 10 215.58 € TTC ;
- habilite Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

#### **9. Régularisation – Création d'un poste d'adjoint technique 1er classe**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- décide de créer un emploi permanent d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;
- dit que les crédits nécessaires figurent au budget principal ;
- autorise M. le Maire à accomplir toutes formalités y afférentes et à signer tout document à cet effet.

#### **10. Protection sociale complémentaire – Approbation de l'accord collectif local prévoyance et participation à la procédure de marché public pour la passation d'une convention de participation prévoyance**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- décide d'approuver l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025 ;

- décide de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs, pour un effet des garanties au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il est par ailleurs précisé qu'en cas de modification législative ou réglementaire à venir, l'assemblée donne son autorisation pour que le contrat proposé soit adapté en ce sens ;
- prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 68, par une nouvelle délibération et après avis préalable du CST.

#### **11. Vente d'une parcelle à l'arrière du Lotissement du muguet**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention (Daniel GODINAT) :

- approuve la cession de la parcelle 500 section 6, d'une superficie de 20,34 ares, au tarif de 100 € l'are ;
- dit que les frais administratifs de 75 € TTC sont à la charge de chaque propriétaire ;
- dit que les frais d'arpentage de 353 € TTC sont à la charge de chaque propriétaire ;
- dit que les frais notariés et annexes sont à la charge des propriétaires ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant.

#### **12. Politique Documentaire de la Médiathèque de Bantzenheim**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la charte de la politique documentaire de la médiathèque de Bantzenheim.

#### **13. Bar éphémère**

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

#### **14. Délégation de signature : information**

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

#### **15. Informations communiquées par les Adjoints**

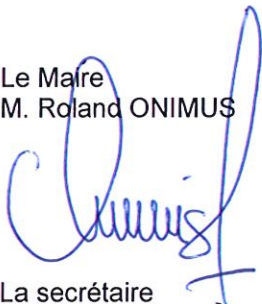
Le conseil municipal prend acte de ces informations.

#### **16. Divers**

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

A Bantzenheim, le 19/03/2025

Le Maire  
M. Roland ONIMUS



La secrétaire  
Mme Vanessa MEYER

